

PROTOXYDE D'AZOTE
Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom commercial :	Protoxyde d'azote
Nom Technique :	Protoxyde d'azote
Formule chimique :	N ₂ O
Synonymes :	Monoxyde de diazote, Hémioxyde d'azote, Anhydride hypoazoteux, Oxyde nitreux, Gaz hilarant, Gaz réfrigérant R744a.
Famille chimique :	Oxyde (agent comburant)
Utilisations pertinentes identifiées :	Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Propulseur d'aérosol. Gaz de test ou d'étalonnage. Réaction chimique/synthèse. Utilisation en laboratoire. Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques. Faire une analyse des risques avant utilisation. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.
Utilisations déconseillées :	Ne pas inhaler le produit volontairement.
Identification de la société :	LES PROFESSIONNELS DU GAZ - PROGAZ PLUS - SAS DAKAR (SENEGAL), Azur 15, Building 12, Boulevard Djily MBAYE, le Plateau info@progazplus.com www.progazplus.com
Numéro d'appel d'urgence :	

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Vue d'ensemble des urgences :

Danger : Gaz comburant sous pression. Accélère vigoureusement la combustion. Peut causer une asphyxie rapide. Peut causer des effets anesthésiques. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Peut causer des lésions au système nerveux central et aux cellules sanguines. Présente des risques pour la reproduction. Peut causer des gelures. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome. Odeur légèrement fétide.

Voies d'exposition : Inhalation. Absorption. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets d'une surexposition simple (aigüe) :

Inhalation : Peut provoquer une excitation, une euphorie, des étourdissements, des vertiges, une incoordination et une narcose. Une exposition à une concentration supérieure à 50% provoque un anesthésique clinique. Une forte concentration peut causer une asphyxie et la mort. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

Contact avec la peau : L'évaporation rapide du gaz liquéfié peut provoquer des brûlures cryogéniques (similaires à des gelures).

Absorption cutanée : Les renseignements disponibles ne montrent aucune preuve d'effets nocifs.

Ingestion : Voie d'exposition peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales, mais le contact avec le liquide peut causer des gelures aux lèvres et à la bouche.

Contact avec les yeux : Un contact avec le gaz liquéfié peut causer des brûlures cryogéniques aux yeux.

Effets de la surexposition répétée (chronique) :

Une exposition fréquente à des concentrations anesthésiques d'oxyde de diazote provoque une atteinte métabolique du système nerveux. Les personnes touchées se plaignent d'engourdissements, de picotements aux mains et aux jambes, d'une perte de sensibilité des doigts, de troubles de l'équilibre et d'une faiblesse musculaire.

Autres effets de la surexposition :

Une exposition à l'oxyde de diazote provoque chez les animaux de laboratoire une embryotoxicité, comme en témoignent la réduction du poids fœtal, le retard d'ossification et l'incidence accrue de variations viscérales et squelettiques. Une seule exposition prolongée à de fortes concentrations d'oxyde de diazote provoque des lésions de la moelle osseuse et un effet nocif sur le sang.

Conditions médicales aggravées par une surexposition :

Les gaz hémostatiques en général, et plus particulièrement l'oxyde de diazote, peuvent supprimer les réactions immunologiques lorsqu'ils sont administrés à des fins anesthésiques, ce qui peut atténuer la résistance aux infections et autres maladies immunodépendantes.

Cancérogénicité : Non considéré comme cancérogène par l'OSHA, le NTP et le CRC.

Éléments d'étiquetage :
Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)
Pictogrammes de danger :


Mention d'avertissement : Danger.

Mention de danger : H270 – Peut provoquer ou aggraver un incendie ; Comburant.



FICHE DE DONNEES SECURITE

FDS N° : PGP_011

Révision : 00

Date : 10-Décembre-2023

Page : 2

PROTOXYDE D'AZOTE

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :**Prévention :**

P244 – Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

P220 – Tenir à l'écart des matières combustibles.

P260: Ne pas respirer les gaz/vapeurs.

Intervention :

P304+P340+P315: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

P370+P376 – En cas d'incendie : arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Stockage :

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers :

Asphyxiant à forte concentration.

Le contact avec le liquide peut provoquer des gelures et des lésions oculaires graves

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance :**Préparation**

Nom de la substance	Contenance	No CAS	Classification
		No CE	
N° d'enregistrement			
Protoxyde d'azote	100%	10024-97-2 233-032-0	O; R8 Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Liquefied (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

* 1 : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

* 2 : Date limite d'enregistrement non dépassée.

* 3 : Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

Section 4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours :**Inhalation :**

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.

Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Contact avec la peau :

En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.

Contact avec les yeux :

En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Consulter immédiatement un ophtalmologiste

Ingestion :

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun(e)

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.

Agents d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**Risques spécifiques :**

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Entretient la combustion.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

Conseils aux pompiers**Méthodes particulières d'intervention :**

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts et points bas.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possibles.

Protection pour les pompiers : Appareil de protection respiratoire isolant autonome et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

Norme EN 943-2 : Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les équipes de secours.

Section 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Arrêter la fuite si possible.

Supprimer toute source d'ignition.

Faire évacuer la zone dangereuse.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ventiler mécaniquement la zone de déversement (risque d'asphyxie).

Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations, se reporter à la section 9 : "Maîtrise des risques à l'exposition"

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Essayer d'arrêter la fuite.

Contrôler la concentration du produit rejeté.

Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Évacuer la zone.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Éliminer les sources d'inflammation.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Hygiène industrielle :

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit :

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

N'utiliser ni huile ni graisse.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.

Vous assurez que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz :

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

PROTOXYDE D'AZOTE

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
 Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
 Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet.
 Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
 Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
 Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
 Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
 Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
 Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
 Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
 Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune.

Section 8. MAITRISE DES RISQUES A L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Paramètres de contrôle

DNEL : niveau dérivé sans effet (travailleurs) :
 Aucune donnée disponible

PNEC: concentration prévisible sans effet :
 Aucune donnée disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :
 Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence appropriés de fuites.
 S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.
 Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.
 Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
 Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Équipements de protection individuelle :

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.
 Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer :
 Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains. Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité étanches équipées de protections latérales étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert.

Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante : Masque à cartouche de type AX.
 En espace confiné : Appareil de protection respiratoire autonome isolant (ARI).
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène.

Divers : Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu. Vêtements en coton majoritaire.
 Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles

Section 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique :	Gaz
Forme :	Gaz liquéfié
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Douceâtre. Difficilement détectable à forte concentration
Seuil olfactif :	La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH :	Non applicable.

PROTOXYDE D'AZOTE

Masse molaire [g/mol] :	44
Point de fusion [°C] :	- 90,81
Point d'ébullition [°C] :	- 88,5
Température critique [°C] :	36,4
Point d'éclair [°C] :	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1) :	Pas de données disponibles
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] :	Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C] :	50,8 bar.
Densité relative, gaz (air=1) :	1,5
Densité relative, liquide (eau=1) :	1,2
Solubilité dans l'eau [mg/l] :	2,2 g/l
Coefficient de partition de n-octanol / eau [log Poe] :	Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto inflammabilité [°C] :	Pas de données disponibles
Température de décomposition [°C] :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Comburant.
Coefficient d'équivalence oxygène (Ci) :	0,6

Autres informations

Autres données :	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
-------------------------	---

Section 10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité :	Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. En présence de catalyseurs (ex. : produits halogénés, mercure, nickel, platine), la vitesse de décomposition augmente et la décomposition peut alors se produire à des températures encore plus basses. A des températures supérieures à 575°C et à la pression atmosphérique, le protoxyde d'azote se décompose en azote et en oxygène. Le protoxyde d'azote sous pression peut également se décomposer à des températures égales ou supérieures à 300°C. La décomposition du protoxyde d'azote est un phénomène irréversible et de nature exothermique entraînant une élévation considérable de la pression.
Possibilité de réactions dangereuses :	Oxyde violemment les matières organiques. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
Conditions à éviter :	Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 8). A températures élevées, flammes nues : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne
Matières incompatibles :	Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Section 11. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxicité :	Aucune donnée disponible
Persistance et dégradabilité :	Non applicable aux gaz non organiques.
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol :	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.
Résultats des évaluations PBT et VPVB :	Pas classifié comme PBT ou vPvB.
Autres effets néfastes :	Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.
Effet sur la couche d'ozone :	Aucun(e).
Potentiel de réchauffement global [CO2=1] :	298
Effet sur le réchauffement global :	Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

PROTOXYDE D'AZOTE
Section 12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité pour la reproduction :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée :	Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation :	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Section 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.

Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "" Disposal of gases"", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

Informations complémentaires : Aucun(e).

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU :	UN 1070
Groupe d'emballage	Non applicable
Étiquetage ADR, IMDG, IATA	



5.1 : Matières comburantes

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

Transport terrestre (ADR/RID)

N° d'identification du danger :	25
Désignation officielle ONU :	PROTOXYDE D'AZOTE
Classe(s) de danger :	2
Code de classification ADR/RID:	2 O
Instruction(s) d'emballage:	P200
Restriction de passage en tunnels :	

C/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C et D lorsque les marchandises sont transportées en citerne ; Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG)

Désignation officielle ONU :	NITROUS OXIDE,
Classe :	2.2
N° d'urgence Incendie :	F-C
N° d'urgence Epandage :	S-W
Packing instruction:	P200
Dangers pour l'environnement :	Aucun(e).

Transport aérien (OACI / IATA-DGR)

Désignation officielle ONU :	NITROUS OXIDE,
Classe :	2.2
Instruction(s) d'emballage :	

**PROTOXYDE D'AZOTE**

Avion Passagers et Cargo : Autorisé.

Avion-Cargo seulement : Autorisé.

Instruction(s) d'emballage : 200

Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

Groupe d'emballage : Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

Section 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation CE :**

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).

Législation nationale

Règlementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Évaluation de la sécurité chimique :

Soit ce produit n'est pas soumis à REACH, soit il n'atteint pas le seuil du volume requérant un rapport de sécurité chimique (CSR) soit une évaluation du risque chimique (CSA) n'a pas encore été faite.

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'appauvrissement de l'atmosphère en oxygène.

Autres données : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

Informations complémentaires : Produit destiné uniquement à un usage industriel.
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial.

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément au règlement (UE) N° 453/2010.

Utilisations recommandées & restrictions :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

FIN DU DOCUMENT